



Plénière du congrès d'investiture et biennal de 2006

Du 29 novembre au 3 décembre 2006

Montréal, Québec



Affaires internationales



7) La prolifération des armes légères et de petit calibre

ATTENDU QU'il a été reconnu que le commerce sans encombre des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions à l'échelle internationale a des répercussions négatives sur le développement économique, social et politique, ainsi que sur la sécurité à tous les niveaux ;

ATTENDU QU'il a été reconnu que le commerce sans encombre des ALPC et de leurs munitions à l'échelle internationale aide à financer des économies de guerre permanentes, qui sont liées à la fois au commerce international illégal de ressources naturelles, telles que les diamants de la guerre, sur le marché noir, et à des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire ;

ATTENDU QUE 45 des 49 guerres qui ont éclaté depuis 1990 ont été menées à l'aide d'ALPC exclusivement, armes responsables de 90 % des morts dues à la guerre, avec des millions de victimes alors que deux millions d'enfants ont été tués par des armes légères depuis 1990 ;

ATTENDU QUE ces conséquences et autres effets dévastateurs du commerce sans encombre des ALPC et de leurs munitions à l'échelle internationale ont été reconnus par les Nations Unies, de nombreux organismes humanitaires, des organismes non gouvernementaux, le secteur universitaire et un nombre incalculable de victimes dans le monde ;

ATTENDU QUE le Canada a joué un rôle historique dans l'avancement du droit international, de la paix, de la sécurité et de la sécurité humaine, comme le prouvent la mise en place d'opérations internationales de maintien de la paix, la création de la Cour pénale internationale et la signature de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de commencer à explorer certaines avenues en vue de la signature d'une convention internationale visant à réglementer le commerce international des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de commencer immédiatement à promouvoir la signature d'une telle convention auprès des autres membres de la communauté internationale, et d'entamer des discussions sur les moyens de mettre en place une telle convention ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de reconnaître ses engagements à l'échelle internationale en ce qui concerne la signature du Protocole des Nations Unies sur les armes à feu, et donc de s'engager à ratifier ce protocole le plus rapidement possible.

Jeunes libéraux du Canada



10) Le financement de l'eau, un des droits de la personne fondamentaux, dans les pays en voie de développement

ATTENDU QUE seulement 1 % de l'eau sur Terre est de l'eau douce ;

ATTENDU QUE l'eau douce représente un héritage partagé, un bien public et une responsabilité collective ;

ATTENDU QUE l'accès à une eau douce de bonne qualité constitue un besoin de base à la vie humaine ;

ATTENDU QUE le Canada se doit d'administrer de façon responsable cette ressource essentielle à la vie ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada, dans le cadre de son commerce intérieur et international, de respecter l'eau comme un bien commun et un besoin de base à la vie humaine, garanti en demeurant propriété de l'État ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la réglementation et les accords signés par le gouvernement ne devront pas considérer l'eau comme un bien commercialisable, contrôlé uniquement par les lois du marché et de l'offre et de la demande.

Parti libéral du Canada en Alberta



13) Les droits des peuples indigènes et la souveraineté dans l'Arctique

ATTENDU QUE le Canada a toujours été un chef de file mondial en matière de droits de la personne, sauf en ce qui concerne nos Premières Nations ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a été l'un des deux seuls pays membre du Conseil des droits de l'homme à voter contre le projet de déclaration des droits des peuples indigènes des Nations Unies, invalidant ainsi le soutien apporté par le précédent gouvernement ;

ATTENDU QUE l'absence de la signature du Canada au bas de cette déclaration non contraignante, rédigée à l'issue de longues années de travail, est une honte pour le Canada et une insulte adressée aux Canadiens autochtones ;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel s'est engagé à faire des efforts militaires pour soutenir la souveraineté du Canada dans l'Arctique, mais n'arrive pas à reconnaître qu'il est impossible de faire valoir sa souveraineté dans le Nord sans la collaboration des Premières Nations Déné, Métis, du Nunavut et du Yukon ;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel refuse de respecter les engagements du Canada aux termes du Protocole de Kyoto et que le réchauffement climatique affecte la vie et le gagne-pain des Autochtones du Nord ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il vote en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies en sera saisie ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le gouvernement du Canada élabore une stratégie exhaustive sur la souveraineté dans l'Arctique qui traite d'enjeux tels que le commerce, la pollution des eaux de l'Arctique, la réglementation du trafic maritime et la réglementation de l'aéronautique. Il faudra notamment examiner le rapport Berger et collaborer avec le Nunavut pour régler les problèmes soulevés dans ce rapport.

Caucus libéral national



Politiques économiques



26) Le déséquilibre fiscal

ATTENDU QUE la fédération Canadienne, dont l'existence relève de la Constitution, établit deux ordres de gouvernement ;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent de concert à la réalisation des mêmes objectifs, tout en laissant les pouvoirs publics adopter des mesures autonomes grâce auxquelles ils conservent leur caractère unique ;

ATTENDU QUE les gouvernements ont de nombreux obstacles à surmonter pour équilibrer leur budget, les provinces subissant les plus fortes pressions financières à cause des juridictions qui leur sont dévolues en matière de santé, d'éducation, de réseau routier et d'infrastructure municipale ;

ATTENDU QUE le financement de la fédération canadienne doit être équitable partout au pays, compte tenu de la liberté de chaque province de faire des choix dans ses domaines de compétence ;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral fédéral a essayé de réduire le fardeau fiscal des provinces en créant des programmes d'infrastructure et en signant les ententes de 2000 et de 2004 sur les soins de santé, ainsi que le Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités, en 2005 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada reconnaisse la pertinence de certaines préoccupations des gouvernements provinciaux quant à l'existence d'un déséquilibre fiscal ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada crée un groupe de travail chargé d'étudier la question du déséquilibre fiscal et de proposer des solutions concrètes à long terme ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral amorcera un processus de consultation multilatéral et intergouvernemental auprès de toutes les provinces et de tous les territoires, dans le but de trouver une solution commune au problème du déséquilibre fiscal ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'un nouveau gouvernement libéral invitera ses partenaires des provinces et des territoires à participer à des négociations visant à trouver une solution à long terme au problème du déséquilibre fiscal, en tenant compte des points suivants :

1. les finances publiques de l'ensemble de la fédération ;
2. la division des pouvoirs ;
3. le devoir de chaque gouvernement de réduire sa dette ;
4. les diverses priorités que les provinces décident de financer ;
5. la façon de circonscrire le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.



30) La Commission canadienne du blé

ATTENDU QUE les politiques de subventions et protectionnistes des autres pays empêchent les agriculteurs individuels de négocier efficacement un prix équitable pour le blé ;

ATTENDU QUE la Commission canadienne du blé, qui agit au nom des agriculteurs, a été très efficace dans ses actions ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la Commission canadienne du blé.

Parti libéral du Canada (Manitoba)



33) La gestion des approvisionnements

ATTENDU QUE le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire canadien fait partie intégrante de notre haut niveau de vie et de notre qualité de vie ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada s'est engagé, dans le volet du programme de 2004 intitulé Aller droit devant, à appuyer les agriculteurs canadiens pour défendre des systèmes de commercialisation ordonnée, y compris des systèmes de gestion de l'offre de produits du lait, de volaille et d'œufs ;

ATTENDU QUE le groupe de travail libéral du Premier ministre sur les voies de l'avenir pour l'agriculture a recommandé que le gouvernement fédéral continue de maintenir nos systèmes de commercialisation ordonnée sur tous les fronts et contre tous les obstacles ;

ATTENDU QU'il existe des menaces immédiates au contrôle des importations, ce qui a pour effet de mettre en péril l'un des trois piliers sur lesquels s'appuie la gestion de l'offre ;

ATTENDU QUE ces menaces entraînent l'érosion du marché national pour les produits du lait, de volaille et d'œufs;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à réaffirmer son engagement vis-à-vis de la gestion de l'offre et des secteurs touchés par la gestion de l'offre dont les producteurs fournissent aux Canadiens les produits du lait, de volaille et d'œufs de la meilleure qualité qui soit ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître et à refléter officiellement dans les initiatives agricoles et commerciales les trois piliers de la gestion de l'offre qui sont : le contrôle des importations, l'établissement des prix par les producteurs et la planification de la production ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada exhorte le gouvernement fédéral à refléter son engagement à la gestion de l'offre et aux trois piliers en établissant de nouveaux contingents tarifaires pour les produits du lait aux termes des engagements de l'OMC du Canada.

Parti libéral du Canada (Ontario)



Politiques sociales et justice



37) Le logement abordable

ATTENDU que, comme libéraux, nous croyons que tous nos citoyens doivent avoir accès à un logement abordable et de qualité, fourni par des programmes (sans y être limité) tels que : l'Initiative en matière de logement abordable, l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC), le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) et le logement autochtone dans les réserves et à l'extérieur des réserves ;

ATTENDU que les besoins de logement d'un grand nombre de Canadiens, y compris des aînés, des nouvelles familles et des Autochtones, sont actuellement à un niveau critique à cause des coûts élevés des logements et de leur disponibilité ;

ATTENDU qu'aucune stratégie de logement ne peut être efficace sans un financement pluriannuel stable qui permettra d'atteindre des résultats durables ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement adoptera une stratégie nationale en matière de logement ayant pour mandat d'accroître la disponibilité de logements abordables et supervisés de façon à répondre aux besoins actuels et à venir.

Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard
Commission des aînés libéraux
Caucus libéral national

Parti libéral du Canada en Alberta
Commission libérale féminine nationale



42)

La résolution de politique 42 a été retirée en raison d'erreurs factuelles non intentionnelles et ne peut donc pas inspirer les politiques du Parti.



54) La pauvreté infantile

ATTENDU que, même si les surplus budgétaires du gouvernement atteignent un sommet, il n'en reste pas moins que 1 201 000 enfants canadiens, soit presque un enfant sur six, vivent dans la pauvreté, et qu'en dépit de la croissance économique soutenue, de la croissance et de la forte création d'emplois, la pauvreté infantile n'a pas varié et s'établit toujours à 17,6 % ;

ATTENDU que le taux de pauvreté infantile chez les Autochtones, les immigrants et les minorités visibles sont deux fois supérieurs à celui enregistré pour l'ensemble des enfants et que 27,7 % des enfants handicapés vivent dans la pauvreté ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada conseille vivement au gouvernement du Canada d'assurer la coordination avec les provinces et de redoubler d'efforts pour combattre la pauvreté infantile, grâce à des initiatives comme l'éducation préscolaire et la garde d'enfants et la Prestation fiscale canadienne pour enfants, qui seront gérées par un organisme sans but lucratif du secteur public ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'afin de réduire la pauvreté infantile, la Prestation fiscale canadienne pour enfants augmentera chaque année jusqu'à ce qu'elle atteigne 4 900 dollars annuellement par enfant.

*Parti libéral du Canada (Ontario)
Association libérale de la Saskatchewan
Caucus libéral national*



Les ressources humaines



58) L'éducation préscolaire et la garde d'enfants

ATTENDU que, parmi les deux millions de jeunes enfants au Canada, seulement un enfant sur cinq environ a accès à un service d'éducation préscolaire et de garde réglementés ;

ATTENDU que la difficulté d'avoir accès à des services de garde de qualité est encore l'une des raisons pour lesquelles les femmes, en particulier les mères célibataires, sont pauvres et ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leurs collectivités ;

ATTENDU que le Parti libéral du Canada est conscient du rôle déterminant des programmes d'éducation ou de garde des jeunes enfants jouent dans l'éducation et le développement des enfants canadiens ;

ATTENDU qu'en raison de l'insuffisance de la rémunération des puéricultrices qualifiées, il est difficile de recruter et conserver des personnes compétentes ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement libéral mettra en place un régime structuré visant le développement des jeunes enfants qui sera axé sur les quatre principes suivants -- qualité, universalité inclusive, accessibilité et développement – et présentera des points communs avec l'initiative élaborée par le précédent gouvernement fédéral libéral ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada confiera aux provinces et que territoires la responsabilité d'élaborer des plans comportant des échéanciers et des objectifs quant à l'utilisation des fonds fédéraux pour la mise en place d'un régime universel, financé à même les deniers publics, et qu'il reconnaît que les provinces et les territoires établiront leurs propres priorités de même que les plans connexes ;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada accordera aux puéricultrices une rémunération correspondant au niveau d'instruction et de responsabilité de ces travailleuses, car ces personnes, tout comme les parents et les enfants, jouissent de la reconnaissance et du respect du gouvernement;

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada maintiendra ses engagements actuels en matière de financement, conformément aux ententes liées au développement de la petite enfance et au cadre multilatéral, en promettant d'accroître les fonds disponibles en fonction des surplus budgétaires.

*Caucus libéral national
Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Parti libéral du Canada (Ontario)*

*Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard
Association libérale du Yukon
Parti libéral du Canada en Alberta*



70) L'accessibilité aux études supérieures et la réduction de l'endettement étudiant

ATTENDU QUE l'éducation postsecondaire donne aux jeunes Canadiens les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans l'économie mondiale ;

ATTENDU QUE l'éducation postsecondaire a une incidence positive sur la capacité de gagner sa vie et le niveau de vie ;

ATTENDU QUE les frais de scolarité actuels ont entraîné une hausse de l'endettement étudiant et réduit l'accessibilité de l'éducation postsecondaire ;

ATTENDU QUE le fardeau du remboursement des dettes étudiantes réduit le revenu disponible qui pourrait être investi directement dans l'économie nationale ;

ATTENDU QUE le crédit d'impôt annuel actuellement accordé en contrepartie des intérêts à payer sur les prêts étudiants est minime ;

IL EST RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada continue d'accorder une importance nationale à la question du coût des études supérieures et d'envisager des façons novatrices de diminuer le coût des études supérieures, par exemple par l'octroi de subventions et de bourses ou par l'augmentation du crédit d'impôt relatif à l'intérêt payé sur les prêts étudiants. Ces mesures doivent s'appliquer à tous les étudiants admissibles au cycle supérieur afin de réduire et d'éliminer l'endettement étudiant ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le gouvernement du Canada instaure un fonds autonome d'éducation postsecondaire, régi par une loi canadienne sur l'éducation. Cette loi devra définir les responsabilités des pouvoirs publics fédéraux et provinciaux, établir des principes, permettre la mise en œuvre de mesures d'exécution et déterminer des modes de financement stables à long terme.

Parti libéral du Canada (Ontario)



71) L'alphabétisation

RÉITÉRANT l'appel à la mise en œuvre d'une stratégie pancanadienne d'alphabétisation des adultes pour diriger et financer les fournisseurs de services d'alphabétisation ;

ATTENDU QUE les programmes d'alphabétisation, et particulièrement le soutien à l'alphabétisation des adultes, constituent des éléments essentiels de tout effort gouvernemental visant à faire en sorte que chaque Canadien ait les compétences nécessaires pour prendre part à la nouvelle économie ;

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada comprend à quel point il est urgent et complexe de trouver des solutions au faible niveau d'alphabétisation des adultes et entend fournir la direction et l'engagement financiers nécessaires à une amélioration marquée du niveau d'alphabétisation des adultes ;

ATTENDU QUE les réductions du financement des programmes d'alphabétisation imposées par le gouvernement ont visé les Canadiens à faible revenu et les coalitions pour l'alphabétisation des plus vulnérables du pays ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il rétablisse sans délai, et même augmente, le soutien financier offert aux programmes d'alphabétisation des adultes ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement pour qu'il garantisse aux Canadiens que le prochain budget ne comprendra aucune réduction unilatérale du financement.

*Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Association libérale du Nouveau-Brunswick
Commission libérale féminine nationale*



72) La formation en langue officielle seconde

ATTENDU QUE, en 2001, 4,3 millions de Canadiens ont déclaré travailler en français et 14,3 millions ont déclaré travailler en anglais ;

ATTENDU QUE le riche patrimoine des résidents francophones et anglophones du Canada a contribué au multiculturalisme canadien ;

ATTENDU QUE, pour soutenir l'unité du pays, les Canadiens doivent travailler à abolir les barrières qui divisent le Canada, en particulier celle de la langue, que certains voient comme la plus grande source de discorde ;

IL EST RÉSOLU que les Jeunes libéraux du Canada insistent auprès du Parti libéral du Canada pour qu'il préconise la mise sur pied d'un fonds national ayant pour but d'éliminer les frais de scolarité associés à un cours de niveau postsecondaire en langue officielle seconde par année scolaire pour chaque étudiant canadien qui s'inscrit à un tel cours ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de limiter le financement à quatre cours par étudiant.

Jeunes libéraux du Canada



L'identité et le patrimoine canadiens



80) Le rétablissement du financement de Condition féminine Canada

ATTENDU que le gouvernement conservateur a supprimé le terme « égalité » des objectifs fixés pour Condition féminine Canada ;

ATTENDU qu'auparavant, sous un gouvernement libéral, Condition féminine Canada recevait une subvention annuelle supérieure à 23 millions de dollars ;

ATTENDU que le gouvernement conservateur a considérablement réduit ce financement ;

ATTENDU qu'il est largement reconnu que le soutien financier accordé aux organismes féminins au Canada au titre de la réalisation de recherches et de la prestation de services aux femmes est extrêmement important pour relever les normes en ce qui a trait à l'égalité des femmes au Canada ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada prônera le rétablissement, aux niveaux antérieurs à ceux d'octobre 2006, du financement accordé à Condition féminine et la réinclusion du mot « égalité » dans le mandat de cet organisme.

Commission libérale féminine nationale



82) La parité hommes-femmes

ATTENDU que le Parti libéral du Canada (PLC) se fait depuis longtemps le champion de la parité hommes-femmes eu égard à ses politiques et sur la scène politique canadienne ;

ATTENDU que, pour atteindre ces objectifs, le PLC doit élaborer un plan d'action clair comportant des objectifs concrets ;

IL EST RÉSOLU que le PLC adoptera un plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes, à la fois au sein du Parti et du Parlement, en moins de trois élections générales ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que ce plan comportera la mise en application des recommandations suivantes :

1. Renforcer les commissions féminines nationale et régionales et exiger que le chef les consulte lorsqu'il nomme des candidates et approuve des nominations ;
2. Créer au cabinet du Chef un poste spécialisé comportant les responsabilités suivantes :
 - i) Coordonner le travail du Parti et du caucus libéraux afin d'atteindre la parité hommes-femmes, à la fois au sein du Parti et au Parlement ;
 - ii) Soumettre toutes les politiques et propositions du Parti, y compris les programmes électoraux et les résolutions découlant d'une convention, à des analyses axées sur la parité hommes-femmes ;
3. S'assurer que d'ici trois élections générales, 52 % de tous les députés libéraux seront des femmes, grâce à des objectifs précis et des délais qui seront établis par le chef du Parti libéral, en consultation avec les commissions des femmes provinciales et l'exécutif de la Commission nationale des femmes.

Parti libéral du Canada (Québec)



88) L'Accord de Kelowna

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a conclu l'Accord de Kelowna avec les gouvernements des provinces et des territoires et avec les dirigeants autochtones du Canada dans le but convenu de rétrécir et éventuellement d'éliminer les écarts inquiétants qui séparent les Canadiens autochtones et non autochtones en matière d'éducation, de développement des compétences, de soins de santé, de logement, d'accès à l'eau potable et d'emploi, et ainsi d'améliorer de façon notable les conditions socio-économiques des Autochtones du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement conservateur n'a pas respecté ni mis en œuvre les engagements prévus aux termes de l'Accord de Kelowna ;

ATTENDU QUE les organisations nationales qui représentent les Premières Nations, la nation Métis et les peuples inuits continuent de demander au gouvernement du Canada de respecter et de mettre en œuvre l'Accord de Kelowna ;

ATTENDU QUE M. Paul Martin, député de LaSalle-Émard, a présenté le projet de loi C-292 portant sur la mise en œuvre de l'Accord de Kelowna, à la Chambre des communes au printemps 2006. Cette loi contraint le gouvernement du Canada à respecter ses obligations aux termes de l'Accord de Kelowna ;

ATTENDU QUE le projet de loi C-292 portant sur la mise en œuvre de l'Accord de Kelowna, a récemment franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes par 159 voix contre 123 et a été renvoyé à un comité pour examen ;

ATTENDU QUE Gary Merasty, député de Desnethé-Missinippi-Churchill River, a présenté une motion du Comité des affaires autochtones demandant au gouvernement conservateur de mettre en œuvre l'Accord de Kelowna, motion adoptée à la Chambre des communes par 160 voix contre 113 ;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada insiste auprès du gouvernement du Canada pour qu'il prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre toutes les clauses de l'accord connu sous l'appellation « l'Accord de Kelowna », conclu le 25 novembre 2005 à Kelowna (Colombie-Britannique) par le Premier ministre du Canada, les premiers ministres de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et les dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami, du Ralliement national des Métis, de l'Association des femmes autochtones du Canada et du Congrès des Peuples Autochtones.

Commission des peuples autochtones



Les infrastructures et l'environnement



103) Les politiques nationale de l'eau et souveraineté sur l'eau

ATTENDU QUE l'eau est essentielle pour les écosystèmes, la santé humaine, l'agriculture et l'industrie de notre pays ;

ATTENDU QUE des dérivations d'eau entre bassins et des prélèvements d'eau souterraine à grande échelle ont été sélectionnés en vue d'exporter de l'eau embouteillée, et que ces pratiques peuvent avoir des effets indésirables ;

ATTENDU QUE l'Ontario, le Québec et huit États américains ont l'intention de conclure des accords sur la question des dérivations et des prélèvements de l'eau provenant des Grands Lacs, bien que de tels accords ne relèvent pas de leur compétence ;

ATTENDU QUE l'eau peut être considérée comme un produit commercial selon les termes de l'ALENA et risque donc d'être traitée comme tel aux termes de cet accord ;

ATTENDU QU'IL existe une lacune importante en matière de recherche concernant les répercussions éventuelles des dérivations et des prélèvements d'eau sur la relation entre l'eau souterraine, l'eau de surface, les bassins hydrographiques, les niveaux et les débits d'eau des Grands Lacs ;

IL EST RÉSOLU QUE le Canada affirme sa souveraineté sur toutes les eaux limitrophes, notamment les Grands Lacs :

1. en imposant un moratoire sur tout prélèvement ou dérivation de ces eaux tant qu'une recherche adéquate n'aura pas été effectuée ;
2. en négociant l'exemption de l'eau des accords commerciaux internationaux ;
3. en effectuant une recherche, en coopération avec les provinces, sur les effets des prélèvements et des dérivations d'eau ainsi que sur la relation entre l'eau souterraine, l'eau de surface et les bassins hydrographiques afin de recueillir des données scientifiques objectives.

Parti libéral du Canada (Ontario)



107) La politique nationale sur l'environnement pour le Canada

ATTENDU QU'un environnement sain et équilibré est indispensable à la subsistance et la viabilité de nos espèces végétales et animales ainsi qu'à la sécurité de la population humaine vivant en milieu urbain et rural ;

ATTENDU QU'un environnement sain, qui exige la propreté de l'air, de l'eau et des sols, est essentiel pour la croissance économique et l'expansion industrielle au Canada, ainsi que pour le mieux-être et le potentiel des générations futures (sans un environnement durable, notre survie est sérieusement compromise) ;

ATTENDU QUE le gouvernement libéral du Canada a ratifié le Protocole de Kyoto, qu'il faut maintenant prolonger afin d'établir de meilleures normes en matière de santé et d'environnement au Canada et dans le monde entier ;

ATTENDU QU'une coopération fédérale, provinciale, industrielle et individuelle est indispensable pour résoudre les problèmes environnementaux, notamment en ce qui concerne les sources d'énergie propres, la gestion de l'eau, la gestion du secteur agrochimique, l'air pur et la sécurité des aliments ;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le Parti libéral du Canada incite le gouvernement du Canada à accroître la recherche et à augmenter le financement de l'élaboration de nouvelles technologies qui permettront d'améliorer la sécurité, la protection et la viabilité de l'environnement ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada élabore une politique nationale complète en matière d'environnement qui garantisse la propreté de l'air, de l'eau et des sols, protège nos espèces végétales et animales, et offre un environnement sain et sécuritaire, notamment en ce qui a trait à l'approvisionnement en aliments salubres ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Canada rétablisse le Protocole de Kyoto et en élargisse la portée en travaillant en coopération avec les provinces, l'industrie et les particuliers afin de sauvegarder un environnement durable et sain.

Parti libéral du Canada en Alberta



108) Le Protocole de Kyoto

ATTENDU QUE les libéraux de l'ensemble du pays reconnaissent que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis environnementaux du Canada ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement d'appuyer sans conditions les engagements pris par le Canada au titre du Protocole de Kyoto et amorce immédiatement des négociations constructives concernant la période après Kyoto ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada de mettre en œuvre un plan d'action national visant à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto, notamment en ce qui a trait aux points suivants :

1. La réglementation des émissions de gaz à effet de serre ;
2. Le soutien financier pour promouvoir des mesures de conservation de l'énergie ;
3. Le soutien financier à la production d'énergie propre ;
4. Le soutien financier à la recherche et au développement en matière d'énergie propre ;
5. La sensibilisation du public sur les effets des changements climatiques et sur l'importance de l'action individuelle ;
6. L'établissement de mesures internationales de soutien pour lutter contre les changements climatiques dans le cadre du Protocole de Kyoto, comme le Mécanisme pour un développement propre.

*Caucus libéral national
Parti libéral du Canada (Ontario)
Parti libéral de la Nouvelle-Écosse
Association libérale du Yukon
Parti libéral du Canada (Québec)*



Le milieu rural



112) Le ministère des Affaires rurales

ATTENDU QUE l'exode démographique a eu des conséquences désastreuses pour l'identité sociale, économique et culturelle de nos collectivités rurales d'un bout à l'autre de notre pays ;

ATTENDU QUE les jeunes ont été forcés de s'exiler vers les zones urbaines en raison du manque d'occasions d'emploi, provoquant ainsi la perte de la vitalité, du dynamisme et de l'enthousiasme des collectivités rurales ;

ATTENDU QUE les zones rurales rencontrent des difficultés particulières en ce qui concerne la situation de la santé de leurs résidents, la disponibilité des services de santé, les coûts additionnels de l'éducation postsecondaire et le sous-développement général ;

ATTENDU QU'en raison de la complexité unique des questions rurales, il doit exister au sein du Cabinet fédéral une instance vouée à la défense des besoins spécifiques de tous les Canadiens vivant en milieu rural ;

ATTENDU QUE le principal objectif du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est de résoudre les problèmes relatifs à la politique agricole ;

ATTENDU QUE la politique rurale ne se limite pas à la politique agricole et nous estimons que cette réalité doit être mieux cristallisée dans les structures nationales de la gouvernance canadienne ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutienne la création d'un ministère fédéral des Affaires rurales dont le mandat sera de consolider les ressources disponibles pour mieux répondre aux besoins uniques du milieu rural canadien. Ce ministère défendrait le milieu rural canadien comme un tout ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada définit sa vision et son plan d'action concernant l'avenir des régions rurales ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutienne la création d'un Fonds de développement économique des collectivités rurales dont le but sera de fournir un soutien aux nouvelles entreprises commerciales dans les petites collectivités ;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutient l'élaboration d'une politique offrant une représentation équitable des services et des emplois gouvernementaux au sein des collectivités rurales.



115) La politique nationale en matière de sécurité alimentaire

ATTENDU QUE les politiques et les programmes du gouvernement des dernières années ont été conçues sur l'éventualité d'un résultat positif du cycle de négociations de Doha à l'OMC – les discussions visaient à diminuer les mesures nationales de soutien, à accroître l'accès au marché, à éliminer les subventions à l'exportation et à maintenir notre système de gestion de l'approvisionnement ainsi que la Commission canadienne du blé canadien ;

ATTENDU QUE ces discussions se sont soldées par un échec et ont rendu décisives les mesures nécessaires pour aider les producteurs canadiens à faire face à une nouvelle réalité économique et politique ;

ATTENDU QUE les producteurs canadiens doivent disposer de revenus durables et que tous les partenaires de la chaîne de production agro alimentaire méritent de réussir et de faire des profits ;

ATTENDU QUE le Canada n'a pas de stratégie officielle pour maintenir des réserves alimentaires sûres et abordables ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie, à titre de priorité nationale, l'établissement d'une politique nationale en matière de sécurité alimentaire à long terme totalement financée, qui considère la capacité nationale de production agricole saine et fiable comme une question de souveraineté et de sécurité nationales ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la prestation immédiate d'un investissement ponctuel en espèces de 3,66 milliards de dollars dans le secteur agricole, au profit des producteurs primaires.

Caucus libéral national



116) L'énergie alternative comme outil de développement économique pour le milieu rural canadien

ATTENDU QUE les parcs éoliens, les puits de carbone, les usines de biodiesel et d'éthanol sont tous des éléments importants du passage à un secteur de l'énergie plus vert et plus propre et sont tous bien placés pour prendre racine dans le milieu rural canadien ;

ATTENDU QUE les parcs éoliens et les puits de carbone peuvent procurer un revenu supplémentaire aux agriculteurs tout en produisant une énergie verte et propre pour l'ensemble du Canada ;

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la création de nouveaux parcs éoliens en milieu rural canadien et que les parcs devraient pouvoir produire un minimum de 10 000 MW et améliorer la capacité de production intérieure ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie la mise en œuvre de mesures politiques obligatoires pour que l'essence contienne au moins 10 % d'éthanol, et le diesel 10 % de biodiesel ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada appuie l'élaboration de politiques et un accroissement des investissements visant une production d'éthanol et de biodiesel ainsi que de la production d'énergie solaire et marémotrice.

Caucus libéral national



La santé



126) La santé – Indicateurs de rendement

ATTENDU QUE les Canadiens sont en droit d'exiger que leurs impôts servent à garantir une gestion financière transparente et saine des services de santé ;

ATTENDU QUE les erreurs médicales évitables provoquent 24 000 décès chaque année au Canada et qu'un patient sur 13 soigné dans les hôpitaux canadiens vivra un événement indésirable à cause d'une surdose de médicaments ou du matériel défectueux, d'une surveillance inadéquate de la part du personnel médical et de mauvaise communication ;

ATTENDU QUE la viabilité de notre système de santé publique est compromise par les conséquences économiques renversantes des erreurs médicales évitables, puisque les patients passent plus d'un million de jours supplémentaires à l'hôpital à recevoir des soins suite à des complications au cours de leur traitement ;

ATTENDU QUE la recherche approfondie confirme qu'un engagement à offrir des soins « de qualité » permettrait d'économiser plus de 30 % sur le budget des soins de santé (référence : D^r D. Berwick, Université Harvard) ;

ATTENDU QU'une définition des soins « de qualité » comprend les aspects suivants : accès au moment opportun, compétence clinique, pertinence, efficience, acceptabilité, efficacité, régularité, sécurité (du patient et du soignant) et responsabilité ;

ATTENDU QU'il n'existe aucun processus normalisé, identifiant des critères bien définis, pour établir, surveiller et réglementer les services de « qualité » dans notre pays ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada et le Conseil national de la santé :

1. d'établir et de mettre en œuvre des indicateurs clairs de rendement et des normes de pratique mesurables de tous les soins médicaux payés grâce aux impôts versés par les Canadiens (référence : descripteurs et aspects permettant d'évaluer la qualité selon le Conseil canadien d'agrément des services de santé) ;
2. de surveiller et renforcer les indicateurs de rendement et les normes de pratiques au Canada.



131) Les programmes de santé préventive

ATTENDU QUE de nombreuses maladies et problèmes de santé sont évitables et par conséquent, en insistant sur la prévention, le mieux-être des Canadiens s'accroît et le coût des soins de santé diminue ;

ATTENDU que de nombreux aînés souffrent de blessures graves qui coûtent cher à soigner et qu'un grand nombre de ces blessures peuvent être évitées en améliorant la prestation des soins à domicile et des programmes d'aide à domicile pour les personnes âgées ;

ATTENDU que de tels problèmes de santé comprennent l'obésité, la malnutrition infantile, le syndrome d'alcoolisme fœtal ainsi que des maladies pour lesquelles il existe des vaccins ;

ATTENDU QUE le financement des organismes de santé publique et des programmes de santé préventive ont diminué au cours des dix dernières années ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral incite le gouvernement du Canada à :

1. renouveler son engagement auprès des organismes de santé publique et en ce qui a trait aux programmes de santé préventive ;
2. promouvoir des choix de vie saine par le biais de programmes d'éducation, d'assurance de sécurité des aliments, des rapports adéquats en matière de nutrition et des vaccins ;
3. créer des partenariats avec les provinces pour promouvoir une vie saine par le biais de programmes coordonnés, des règlements, des lois et un financement conjoint.

Parti libéral du Canada en Alberta



132) La prévention du cancer et l'environnement

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada est responsable de protéger la santé de ses citoyens (en réglementant la sécurité des aliments et la divulgation de l'information) et leur environnement ;

ATTENDU QU'on observe au Canada, depuis les années 1970, une augmentation notable du nombre de cancers, à tel point qu'un tiers des Canadiennes et la moitié des Canadiens seront atteints d'un cancer ;

ATTENDU QU'afin de prévenir le cancer, nous devons éviter d'exposer nos corps à des agents cancérigènes, qu'ils soient dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons ou dans les aliments que nous absorbons ;

ATTENDU QUE selon la réglementation en vigueur au Canada, on trouve sur le marché des produits chimiques toxiques susceptibles d'être rejetés dans l'environnement pour une durée indéfinie, et que ni objectif et ni délai n'ont été fixés concernant leur élimination ;

IL EST RÉSOLU QUE le prochain gouvernement libéral crée et finance un registre national du cancer et, en collaboration avec les registres du cancer provinciaux, effectue une analyse du niveau de contamination chimique de chaque patient et consigne son historique professionnel et environnemental ;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE dès son entrée en fonction, le prochain gouvernement libéral édicte des lois concernant l'étiquetage des produits qui rendent obligatoire la divulgation de tous leurs composants cancérigènes connus ou probables, afin que les Canadiens puissent faire des choix éclairés ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le prochain gouvernement libéral modifie la loi canadienne sur la protection de l'environnement afin :

1. de faire passer le fardeau de la preuve sur l'industrie consistant à garantir l'innocuité d'un produit chimique avant d'autoriser sa présence sur le marché ou son utilisation régulière ;
2. d'exiger de l'industrie qu'elle soumette des données en matière de sécurité et de santé à l'évaluation de Santé Canada, d'Environnement Canada et à l'examen de ses pairs ;
3. de réglementer les produits chimiques toxiques susceptibles d'être rejetés dans l'atmosphère lors de l'utilisation ou la destruction de produits de consommation ;
4. d'exiger de l'industrie qu'elle remplace les substances toxiques par d'autres produits moins toxiques ou non toxiques ;
5. d'établir un échéancier en vue d'éliminer les agents cancérigènes, les perturbateurs endocriniens et respiratoires, les agents toxiques pour la reproduction et le système neurologique, et pour en interdire l'utilisation, la circulation, la fabrication, l'élimination et le recyclage au Canada, afin d'atteindre une réduction de 50 % de ces substances d'ici à 2010 et leur élimination virtuelle d'ici à 2015 ;
6. de se conformer avec les recommandations de Santé Canada et d'Environnement Canada concernant l'élimination et l'interdiction de la fabrication et de l'importation au Canada des produits chimiques anti-tâches (perfluorés ou PFC) et des ignifugeants bromés (PBDE) associés au cancer, aux problèmes de développement, aux maladies respiratoires et aux dommages causés au système nerveux.



Plénière du congrès d'investiture et biennal de 2006

Du 29 novembre au 3 décembre 2006

Montréal, Québec